

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**

**COMMUNE DE**

**07590 ST ETIENNE DE LUGDARES**

**Séance du 29 juillet 2020 à 19 heures 00**

Le 29 juillet 2020 à 19 heures 00, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués se sont retrouvés en salle de la mairie de Saint Étienne de Lugdarès sous la présidence de Madame Françoise BENOIT :

Étaient :

- Présents : Madame Françoise BENOIT, Monsieur Cyril MALLET, Monsieur TEYSSIER Dominique, Madame FALGON Élisabeth, Monsieur DARBOUSSET Henri, Monsieur Sébastien DU RHONE, Monsieur Thierry JOUVE, Monsieur Grégory MICHEL, Monsieur Benjamin SUBLIME, Monsieur Gaëtan TERME
- Absents : Néant
- Excusés : Madame Nadège BARE donne procuration à Françoise BENOIT)
- Secrétaire de séance : Monsieur Thierry JOUVE

-----

En début de séance, Madame le Maire décide d'inverser l'ordre du jour, en finissant par le vote des budgets primitifs 2020

**1/ Convention avec centre de gestion de la fonction publique territoriale :**

A l'unanimité, il est décidé d'autoriser le Maire à signer la poursuite de la convention avec ce centre de gestion.

**2/ Convention de mise à disposition d'un employé CCAS pour la chaufferie bois :**

L'employé Jean-Marie VALLIERE a fait valoir ses droits à la retraite.

Afin de poursuivre le suivi et le maintien en fonctionnement du réseau de la chaufferie bois, le Maire est autorisé pour la commune à signer une convention de mise à disposition de l'employé C.C.A.S. Sylvain TALLAGRAND à hauteur d'une journée par semaine pour cette tâche.

Dominique TEYSSIER est autorisé à signer cette convention en tant qu'administrateur au C.C.A.S.

**3/ Fixation des tarifs à appliquer en boulangerie :**

Le boulanger a porté à la connaissance des élus que la vente des viennoiseries serait déficitaire vis à vis de leurs prix de revient. Une réévaluation de 20 cts est demandée.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'une augmentation de 10cts sur les croissants, pains au chocolat et viennoiseries à compter du 01 septembre 2020

#### **4/ Assurance mission collaborateurs :**

Pour cette décision, Mme Françoise BENOIT, la maire, quitte la salle.

Afin de couvrir les éventuels accidents matériels ou corporels non pris en charge par les assurances courantes dont pourraient être victimes les élus lors de leurs déplacements dans le cadre de leurs missions, il est proposé de souscrire une assurance mission collaborateurs.

Un devis de 497€/an établi par Groupama est présenté.

Après en avoir débattu le conseil décide que plusieurs devis sont à rechercher auprès des autres assureurs pour trouver la meilleure offre.

#### **5/ Situation du Foyer de Vie « Les Tilleuls » : projet de cession :**

Pour cette décision, Nadège BARE a fait connaître qu'elle s'abstenait, Cyril MALLET quitte la séance.

Après en avoir débattu, le conseil décide à l'unanimité de l'engagement d'un travail sur le transfert des activités de gestion du foyer de vie du C.C.A.S à l' A.P.I.A.H.

Le cabinet d'avocats DELAIRE est mandaté d'effectuer ce travail.

#### **6/ Piste forestière de la Chaze :**

Après présentation du dossier, le conseil donne autorisation à Madame le Maire d'effectuer les démarches pour lancer les appels d'offres et ainsi que les travaux puissent débuter rapidement.

Mme Elisabeth FALGON s'abstient

#### **7/ Questions diverses :**

##### **- Fidélisation des locataires des Gîtes :**

Il est décidé que des cadeaux de bienvenues soient remis aux vacanciers louant les gîtes de la commune. Ces offrandes présenteraient un éventail de produits locaux. Suivant la durée de location le montant du présent est à hauteur de :

un week-end : 5€

une semaine : 15€

15 jours : 20€

3 semaines : 30€

##### **- Renouvellement du contrat imprimante :**

Aux vues des devis présentés, en rapport au prix et à la qualité des prestations fournies, la Société CPro est choisie à l'unanimité dans le cadre de l'entretien et le suivi des imprimantes de la mairie et de l'école.

##### **- Réfection du mur de la calade au village de Saint Etienne de Lugdarès :**

Afin de relever le mur de soutènement écroulé de la calade, un devis d'un montant de 1732,50€ établi par Jean-Paul DELANNE est présenté pour effectuer ce travail.

Accepté à l'unanimité.

##### **- Convention avec la mairie de ST ALBAN EN MONTAGNE :**

L'établissement des budgets et la formation à venir AGEDI de la prochaine secrétaire nécessite l'emploi durant 30 heures de Mme Kathy CAILLEBOT employée de la mairie de ST ALBAN EN MONTAGNE. Il est décidé à l'unanimité d'établir une convention avec l'employeur de Mme CAILLEBOT pour sa mise à disposition durant le temps indiqué.

– **Fête du 14 août organisée par les Jeunes Agriculteurs :**

Madame le Maire nous informe que les Jeunes Agriculteurs envisagent d'organiser une vente de produits locaux et une brocante au village le 14 août.

En raison de la situation sanitaire actuelle liée à la pandémie COVID19, et aux difficultés de faire appliquer les gestes barrières, Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'autorisation de cette festivité qui devrait attirer un grand nombre de personnes.

Après en avoir débattu, le conseil décide d'autoriser l'organisation de cette festivité à charge aux organisateurs de faire respecter les gestes barrières.

Pour cette décision :

- Trois élus ont voté contre : Françoise BENOIT, Benjamin SUBLIME et BARE Nadège
- Deux élus se sont abstenus : Gaétan TERME, TEYSSIER Dominique

- **Non-venue de Mme BEAU Béatrice :**

Madame le Maire nous informe que Mme BEAU Béatrice n'acceptera pas l'embauche qui lui était proposée à mi-temps pour un travail à l'Agence Postale Communale et à la M.S.A.P, ayant été appelée pour travailler en tant que secrétaire pour l'abattoir de LANGOGNE.

**8/ Vote des budgets primitifs 2020 :**

Les budgets primitifs sont votés en équilibre, en recettes et dépenses, comme suit :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Général	1 405 539.09 €	1 225 208.40 €
Patrimoine immobilier	1 403 703.53 €	1 409 753.06 €
Lotissement	274 201.65	274 201.65 €
Energies renouvelables	35 816.19 €	20 000.00 €
Service de l'eau	131 116.17 €	129 837.02 €
Chaufferie	180 652.94 €	72 323.72 €